



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président de la Transition s'est envolé pour la République Unie de Tanzanie



Le Président de la Transition, SEM Andry RAJOELINA, a quitté le sol malgache, ce Vendredi 14 Décembre 2012, pour un entretien personnel avec le Président de la République Unie de Tanzanie, SEM Jakaya Mrisho KIKWETE, présidant actuellement la Troïka de la SADC.

Avant son départ, le Président de la Transition a fait quelques déclarations à la presse :



[CLIQUEZ ICI POUR LA VIDEO](#)

« L'objet de ce déplacement en terre tanzanienne est d'apporter des éclairages sur l'évolution des réalités à Madagascar, les conditions et les lois en vigueur dans le pays et rappeler les dispositions de la Feuille de route élaborée par la SADC elle-même. Ensuite, l'annonce de non-candidature de l'ancien Président Marc RAVALOMANANA sera également abordée. Une déclaration qui ne m'a pas du tout surpris puisque

, primo, il ne remplit pas les conditions d'éligibilité requises par le Code électoral et les Lois en vigueur à Madagascar : En effet, la Constitution Malgache stipule, et ce, bien avant la période transitoire, qu'un candidat aux élections présidentielles doit résider au moins six mois avant le dépôt de dossier à Madagascar afin de pouvoir se porter candidat. A l'allure actuelle des choses, la réception des dossiers de candidature aura lieu dans trois mois et demi. Conscient de l'irrecevabilité de sa candidature, ce n'est pas étonnant si l'ancien Président a annoncé son retrait de la course à la Magistrature suprême. Cette annonce ne m'a pas surpris, toutefois, je me demande pourquoi avoir attendu la pression de la SADC avant d'annoncer sa position», a déclaré le Président de la Transition. Le Chef de l'Etat n'a pas caché le caractère suspect de la demande de l'ancien Président en rappelant succinctement la volte-face en 2002, après la série de négociations tenues au Sénégal, quand il n'avait pas respecté le « gentleman Agreement » à Dakar.

Par rapport à une éventuelle pression sur sa personne, le Chef de l'Etat, d'un ton ferme et déterminé, a tenu à rappeler que Madagascar est un pays souverain et qu'il n'acceptera en aucun cas qu'un autre pays étranger vienne désigner, directement ou indirectement, qui que ce soit pour diriger le pays . « Avec ma conviction patriotique, je tiens absolument à défendre la souveraineté nationale

»,
a-t-il assuré

.



« Comme je l'ai déjà annoncé dans mon discours lors du Sommet des Nations Unies qui s'est tenu en Septembre dernier, toute personne ayant rempli les conditions d'éligibilité est libre de choisir s'il veut se porter candidat ou pas aux prochaines élections. Et il incombe au Peuple malgache de trancher sur le destin de son pays par le truchement des voies des urnes. La pression venant d'un autre pays ou d'un groupe de pays, à mon avis, s'apparente à du néocolonialisme », a ajouté le Président RAJOELINA.

Questionné sur ses possibles réactions aux éventuelles décisions prises par la SADC, le Président RAJOELINA a été sans ambages: « Il ne faut pas oublier que la Feuille de route, déjà promulguée en tant que Loi et signée par les parties malgaches, a été élaborée par la SADC. Ainsi, toutes éventuelles décisions de la SADC devront rester dans le cadre légal des Résolutions de la Feuille de route afin de respecter les dispositions écrites par elle-même. Ce qui signifie que tout ce qui va à l'encontre des dispositions de la Feuille de route est inacceptable. Prenons l'exemple de l'amnistie. La Loi d'amnistie en vigueur actuellement a été conçue par les experts des Nations Unies, de l'Organisation Internationale de la Francophonie ainsi que ceux issus de la SADC. Je me demande pourquoi, aujourd'hui, la SADC exige une nouvelle Loi d'amnistie ? Mais pour qui prend-t-elle le Peuple malgache, les partis signataires de la Feuille de route mais surtout les parlementaires au sein desquels sont réunis les membres de l'opposition de différentes mouvances politiques? Cela implique non seulement la promulgation d'une nouvelle Loi d'amnistie mais aussi d'appel à d'autres experts internationaux.

Ce qui est inacceptable. Je vais faire une mise au point sur toutes ces questions à Dar

-e

s

-

Salaam »,

a fait savoir le Président Andry RAJOELINA.

En ce qui concerne sa candidature ou non aux prochaines élections présidentielles, le Chef de l'Etat a réitéré qu'il connaît ce qui est bien pour le Peuple malgache et pour le pays en général : « *Ni la décision de la SADC, ni la non candidature de M. Marc RAVALOMANANA n'influencera en aucun cas la décision que j'ai dans ma tête et dans mon cœur depuis le début* ».



Interrogé sur une éventuelle nouvelle rencontre avec l'ancien Président, le Chef de l'Etat a souligné que cela ne peut plus avoir lieu car la rencontre qui s'est tenue aux Seychelles était déjà claire. Un tête-à-tête qui a fait part de la détermination et de la volonté de toute un chacun d'avancer ou pas vers la sortie de crise, a-t-il rappelé.

Le Chef de l'Etat Malagasy sera de retour au pays ce samedi 15 Décembre 2012 pour présider la cérémonie d'inauguration officielle du « **Temple du rugby** » à Andohatapenaka.

Antananarivo, le 14 Décembre 2012

Le Chargé de la Communication

auprès de la Présidence de la Transition